

## OUÙ VA LA C.G.T.F.O.?

La C.G.T.F.O. s'est constituée en 1948 à la suite d'une troisième scission de la C.G.T., la première ayant eu lieu en juillet 1921.

Les causes de la scission de 1947/48 font, aujourd'hui, l'objet d'une campagne savante de désinformation. Nous aurons l'occasion d'y revenir!

Rappelons, dès maintenant, que pendant les premières années de la C.G.T.F.O., on a usé largement de la citation (même tronquée!) de Pelloutier qui figure sous le bandeau de *l'Anarcho-Syndicaliste*.

Il faut dire, qu'à l'époque, l'organisation était dirigée majoritairement par les «réformistes syndicaux», ceux-là même qui firent la majorité pour l'adoption en 1906 de la «Charte d'Amiens».

Rappelons brièvement que l'on doit à Pelloutier le développement des Bourses du Travail (devenues, par la suite, les Unions Départementales) qui organisent les syndicats sur un plan interprofessionnel, c'est-à-dire politique, ce qui ne pouvait qu'indisposer les guesdistes pour qui le syndicat ne pouvait et ne devait être autre chose qu'un subsidiaire du «parti» donc de l'État (national ou supra-national !)

Rappelons également que pendant longtemps et tout à fait symboliquement les secrétaires généraux de la C.G.T. puis de la C.G.T.F.O. étaient choisis parmi les secrétaires d'Unions Départementales.

Aujourd'hui, il semblerait que pour la gestion de la Confédération, les partisans de l'indépendance syndicale aient été remplacés par les disciples de Jules Guesde... Sinon, comment comprendre l'adhésion (unanime) du Bureau Confédéral au communiqué commun que nous publions en page deux?

On ne sait trop comment qualifier cet appel commun, si ce n'est qu'il constitue un acte d'allégeance à la C.E.S. qui, rappelons-le, n'a rien de «syndical» puisqu'elle n'est autre chose qu'une institution subsidiaire de *l'Union Européenne*. Notons qu'il faut un certain culot pour, au moment où des milliers de travailleurs des nations de la «vieille Europe» deviennent des chômeurs puis des «exclus», oser parler de «plein emploi» en Europe.

On notera également un glissement sémantique lourd de signification, on ne parle plus de service public mais de «services d'intérêt général». On peut également se demander que vient faire le mot citoyen dès lors que l'on se situe dans le cadre du *Saint Empire Romain Germanique*... citoyen ou sujet?

Enfin, constatons que le titre du communiqué commun, à défaut des droits du citoyen, nous informe de l'existence d'une Europe «citoyenne» (sic). Et le bureau confédéral de la C.G.T.F.O., aurait, à l'unanimité, voté ce texte... L'amitié qui me lie à certains membres du bureau confédéral de la C.G.T.F.O. m'interdit d'exprimer comme je le souhaiterais ce que je ressens!

Fort heureusement, «l'appareil» est une chose, l'organisation en est une autre. On l'a bien vu lors de la dernière réunion de la *Commission Exécutive Confédérale*, où un vent de fronde venu, semble-t-il, des U.D., a contraint l'appareil confédéral à reculer et à renoncer à appeler à la manifestation unicitaire du 21 mars. D'où un communiqué adopté, lui aussi, à l'unanimité et qui... ignore purement et simplement le 21 mars!

Décidément, les anarcho-syndicalistes qui, avec d'autres, se battent pour le maintien de l'indépendance, c'est-à-dire de l'existence de la «vieille C.G.T.», devront être vigilants.

Mais, constatons-le, en dépit des efforts des collaborateurs de la C.E.S., rien n'est perdu!

**Alexandre HÉBERT.**

**CFDT - CFTC - CGT- FO - UNSA**  
**21 MARS 2003: JOURNÉE D'ACTION EUROPÉENNE**  
**«POUR UNE EUROPE DU PLEIN EMPLOI**  
**PLUS SOCIALE, DÉMOCRATIQUE ET CITOYENNE»**

*Les organisations syndicales françaises membres de la Confédération Européenne des Syndicats (C.E.S.), CFDT, CFTC, CGT, CGT-FO et UNSA, appellent à la journée d'action européenne décentralisée du 21 mars, décidée par le Comité Exécutif de la C.E.S., à la veille du Conseil Européen de Bruxelles consacré au social.*

*A l'heure où les travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe entrent dans une phase décisive et au moment de l'élargissement de l'Union Européenne, le mouvement syndical européen veut rappeler son exigence de voir l'Europe sociale inscrite dans le cœur du Traité constitutionnel de l'Union Européenne. La Charte des droits fondamentaux et la garantie des Services d'Intérêt Général doivent faire partie intégrante de l'Europe sociale.*

*Comme la C.E.S., ses affiliées françaises veulent une Europe capable d'offrir à ses populations un bon niveau de développement économique et social grâce à une haute priorité donnée à l'emploi, des normes de protection sociale élevées ainsi que la sauvegarde et la promotion de Services d'Intérêt Général de qualité, accessibles à tous.*

*Les lacunes de la Charte concernant les droits syndicaux transnationaux devraient être palliées par une inclusion explicite dans le Traité du respect de ces droits et en particulier des droits d'association, de la négociation et de l'action collective et de l'autonomie des partenaires sociaux.*

*La volonté d'une Europe du plein emploi décidée lors du Conseil européen de Lisbonne, doit-être réaffirmée avec vigueur. Dans une Union Européenne où le chômage est reparti à la hausse, tout doit être mis en œuvre pour renverser cette tendance. Les choix économiques et politiques majeurs doivent permettre à chaque citoyen d'occuper un emploi de qualité.*

*Le droit à une protection sociale collective de qualité et à une retraite garantie de haut niveau basée sur le système de répartition entre générations est également une des dimensions clé des enjeux sociaux en Europe qui doit être réaffirmée.*

*De nombreuses actions collectives ont déjà été menées dans des pays comme l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Grèce et la Norvège, pour s'élever contre la remise en cause du droit du travail et de la liberté syndicale. Elles ont réussi à faire reculer les gouvernements. Les organisations syndicales françaises veulent également faire échec à toute volonté de porter atteinte aux droits des salariés en Europe. Ils veulent que l'élargissement soit source d'un nouveau dynamisme pour l'ensemble de l'Union.*

*Pour toutes ces raisons, elles appelleront à des manifestations interrégionales le 21 mars 2003.*

-----

## **CIRCULAIRE CONFÉDÉRALE DU 14 FÉVRIER 2003...**

*Objet: Journée du 21mars,*

*Aux Unions Départementales Aux Fédérations Nationales*

*Chers camarades,*

*A l'occasion du Conseil Européen des Chefs d'États qui se tient à Bruxelles le 21 mars prochain et qui revêtira cette année une importance particulière puisqu'il sera principalement consacré à la convergence des politiques économiques, sociale et environnementales, la Confédération Européenne des Syndicats appelle les organisations membres à une journée d'action européenne décentralisée dans les différents pays.*

*Après discussion avec les autres organisations françaises membres de la CES, le bureau confédéral a décidé de répondre à l'appel de la CES et à participer au communiqué commun que vous trouverez en-annexe [ci-dessus]. De façon plus concrète, la journée du 21 mars s'organisera autour de manifestations régionales. A ce jour, sans que cela soit définitif, les villes retenues pour ces manifestations sont:*

*MARSEILLE, TOULOUSE, BORDEAUX, RENNES, LYON, STRASBOURG et PARIS. Nos camarades belges organisent, de leur côté, une manifestation à Bruxelles et demandent aux organisations des régions frontalières de la Belgique de se joindre à eux. Pour nous, il s'agit bien entendu des régions Nord Pas de*

Calais et Champagnes Ardennes.

Nous demandons aux camarades des Unions Départementales concernées par ces manifestations de prendre contact avec nos camarades des autres organisations syndicales pour l'organisation concrète des manifestations et/ou rassemblements. Nous demandons également aux Fédérations Nationales de relayer cet appel auprès des syndicats locaux et nationaux.

Il est important que cette journée soit un succès, il est clair que les enjeux et combats sociaux que nous menons actuellement, comme sur les retraites mais également d'une façon plus générale contre la remise en cause du droit du travail et du droit et des libertés syndicales, se retrouvent dans tous les pays européens. Nous devons en conséquence faire en sorte que le 21 mars soit une journée où les travailleurs des pays européens démontreront leur solidarité face à toute volonté d'où qu'elle vienne, de porter atteinte aux droits et garanties sociales des salariés.

Amitiés syndicalistes.

**Jean-Marc BILQUEZ**  
Secrétaire Confédéral

**Marc BLONDEL**  
Secrétaire Général

-----

## **F.O. «Nous sommes condamnés» à l'unité sur les retraites:**

Le Secrétaire Général de F.O., Marc Blondel, estimait hier que les syndicats sont «condamnés à l'unité» sur le dossier des retraites car «il n'y a pas une organisation syndicale capable de soutenir seule le rapport de force avec le patronat et le gouvernement», dans une interview à France-Soir.

**Le Figaro Économique du 25.02.2003**

-----

## **U.D. C.G.T.F.O. DU MAINE ET LOIRE**

Jean-Paul NEAU,

à Marc BLONDEL Secrétaire Général,

Angers, le 19 Février 2003

Cher Camarade,

La Commission Administrative de l'Union Départementale du Maine-et-Loire a débattu ce matin de l'appel confédéral aux manifestations du 21 mars sous l'égide de la C.E.S. et dans le cadre des grandes régions.

La Commission Administrative de l'U.D. est unanimement choquée de cet appel. Elle ne se reconnaît pas dans la revendication de l'intégration aux traités de la «charte des droits fondamentaux».

Nous ne nous y reconnaissons pas car nous restons sur les appréciations antérieures de la Confédération vis-à-vis des lacunes fondamentales de ce texte contre lequel, en son temps, il fut appelé à manifester.

Nous n'acceptons pas non plus de gommer la défense du Service Public au bénéfice de «services d'intérêt général» qui cautionnent les privatisations que combat l'organisation et transfèrent à des intérêts spéculatifs ou associatifs l'ordre public républicain. Je n'en rajouterai pas sur le vocabulaire abscons en matière de retraite.

Ces raisons seraient suffisantes à notre décision de ne pas participer à l'organisation d'une manifestation contre nos revendications.

Elles s'ajoutent à la forme en laquelle la décision de nous y impliquer a été prise.

Nous demandons par contre à la Confédération d'organiser un rassemblement national à Paris sur la base de nos revendications confédérales, en matière de retraite, sécurité sociale, de salaire et d'emploi, contre l'idéologie libérale de destruction sociale appliquée par les Pouvoirs Publics sous l'égide de l'Europe, et relayée fidèlement par la Confédération Européenne des Syndicats.

Dans cette attente, je t'adresse l'expression de mes fraternelles salutations syndicalistes.

**Jean-Paul NEAU.**

# U.D.C.G.T.F.O. DU FINISTÈRE

Marc HÉBERT,

à Marc BLONDEL Secrétaire Général,

Brest, le 17 février 2003,

Cher Camarade.

*Décidément, rien ne va plus à la Confédération. Après les circulaires confédérales où il faut rechercher à la loupe la référence aux 37,5, après l'appel fait au président de la CES pour une Europe Sociale, nous voici invité à participer à une manifestation régionale le 21 mars dite «journée d'action européenne»: «Pour une Europe du plein emploi, plus sociale, démocratique et citoyenne».*

*Il convient de te rappeler, Marc, que nous ne sommes pas les «subsidiaries» de la confédération, celle-ci doit agir sur mandat des UD et Fédération par le biais des CCN ou à tout le moins par consultation des secrétaires d'UD et de Fédération en cas d'urgence.*

*J'ai en mémoire les grandes déclarations du haut de la tribune du CCN, pour nous rappeler l'impérieuse nécessité de convoquer un CCN pour lancer un appel à la grève. Je constate que pour un appel à une manifestation unitaire (la CES, c'est CGT, CFDT, FO, UNSA, etc...) l'on ne s'encombre pas de «lourdeur administrative» et que c'est par la voie de circulaire que nous sommes appelés à manifester le 21 mars. Outre la forme pour le moins contestable, le fond ne va pas non plus.*

*Tu m'excuseras, Marc, mais lors du dernier CCN, je t'ai demandé de bien vouloir nous éclairer sur le sens du courrier à Gabaglio Emilio et sur le sens de notre participation à la CES.*

*Je constate, aujourd'hui, que le processus d'intégration s'accélère et que, sans aucune discussion au sein de nos instances, tu nous orientes vers une acceptation de l'Europe «devenue une réalité incontournable» par l'unification syndicale au niveau européen et maintenant au niveau national. Le glissement est extrêmement grave et ne peut être considéré comme un incident de parcours, une «excursion» tactique. Il s'agit d'un acte politique de première importance.*

*L'Union Départementale Force-Ouvrière du Finistère ne participera pas à cette manifestation «unicitaire» et même la dénoncer au prochain CCN.*

*La lutte que nous engageons pour la défense de nos retraites, sécu, l'assurance chômage, etc... passe par une remise en cause de la structure Europe, véritable institution totalitaire et par une remise en cause de la CES, véritable syndical-«Kapo» de ce régime.*

*L'on peut compter sur l'Union Départementale Force-Ouvrière du Finistère pour lutter dans cet axe et combattre ceux qui apportent leur soutien au nom d'un prétendu principe de réalité à cette œuvre de destruction des acquis ouvriers mais aussi de nos libertés démocratiques.*

*Cher camarade, je compte sur toi pour faire état de ce courrier à la prochaine CE confédérale. Amitiés syndicalistes et salut fraternel.*

**Marc.**

*PS: Cher camarade, tu voudras éviter de nous adresser la propagande pour le 21 mars. Tu comprendras que ce serait de l'argent foutu en l'air.*

-----

## LE 21 MARS, CONTRE L'INDÉPENDANCE...

Il faut quelquefois se pincer pour savoir si l'on est réveillé ou en train de faire un cauchemar. C'est ce qui m'est arrivé à la mi-février en prenant connaissance de l'appel interconfédéral pour une journée d'action européenne le 21 mars.

La C.E.S., relayée par cinq Confédérations en France, nous demande de manifester pour que «la Charte des droits fondamentaux et la garantie des services d'intérêt général fassent partie intégrante de l'Europe Sociale». Par ailleurs, l'appel indique «la volonté d'une Europe du plein emploi décidée lors du conseil européen de Lisbonne, doit être réaffirmée avec vigueur».

La «Charte des droits fondamentaux» est un texte particulièrement habile qui, en une cinquantaine d'articles, définissent les «droits de la personne» au lieu et place «des droits de l'homme et du citoyen». Il ne s'agit pas d'une simple question de vocabulaire: il nous faudra revenir sur la différence fondamentale entre la conception issue de la Révolution française et celle sortie tout droit de la doctrine chrétienne. Appelé à manifester en soutien des décisions du Conseil Européen de Lisbonne, j'ai relu la déclaration de ce conseil. Édifiant! C'est un appel à la privatisation et à l'intégration syndicale. Rappelons-en quelques extraits:

«Face à une politique monétaire axée sur la stabilité et soutenu par des politiques budgétaires saines dans un climat de modération salariale»; «...Rendre l'environnement plus propice à l'investissement privé dans la recherche»; «Si l'on veut tirer pleinement parti des avantages de la libération des marchés...»; «... il faut accélérer la libéralisation dans des secteurs tels que le gaz, l'électricité, les services postaux, les transports...»; «...réduire la pression fiscale qui pèse sur le travail...»; «...les partenaires sociaux doivent être associés plus étroitement à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des lignes directrices...»; «...L'approche retenue sera totalement décentralisée, conformément au principe de subsidiarité, l'Union, les États membres, les collectivités régionales et locales, ainsi que les partenaires sociaux et la société civile seront activement associés dans diverses formes de partenariat»...

Autrement dit les Confédérations syndicales nous demandent de descendre dans la rue pour soutenir des orientations économiques et sociales parmi les plus réactionnaires que nous ayons connu depuis un demi-siècle! Que la C.F.D.T. fasse ce travail, c'est dans sa nature. Elle est faite pour cela depuis Vatican II et «l'aggiornamento», nous n'avons eu de cesse de démonter, dans l'Anarcho-syndicaliste, le lien direct existant entre cette organisation corporatiste et «Rerum Novarum».

Après le 1<sup>er</sup> février dernier, quelques ambiguïtés, voire quelques malentendus, ayant été levés, et nous appuyant sur la volonté clairement exprimée par les manifestants, nous pensions - et pensons - qu'il est possible que se développe un mouvement revendicatif puissant en défense des droits acquis, ou pour les reconquérir, notamment en matière de retraite, sur le mot d'ordre 37,5 POUR TOUS, PUBLIC PRIVÉ. L'appel au 21 mars va dans la direction opposée. Il faut donc, clairement s'y opposer, le dire, et ne pas manifester ce jour-là. Dans la C.G.T.F.O. et la C.G.T., de nombreux militants et leurs instances ont réagi en s'inquiétant en dénonçant cette initiative. Ils ont eu raison. Dans le même temps, les *Fédérations de l'Équipement* appellent à la mobilisation contre «l'éclatement du ministère, la décentralisation, le transfert des compétences et pour le maintien de l'unicité des services et des statuts du personnel». Ils feront grève et manifesteront le 3 avril. Les *Fédérations de Fonctionnaires* se concertent pour définir les moyens d'action contre les projets gouvernementaux. Marc Blondel n'hésite pas à parler de «cessation du travail», «de grève».

En tout cas, nous sommes en plein dans la période où il faut choisir: ou l'orientation de la C.E.S. pour le 21 mars, ou l'orientation pour l'action indépendante, sur la base des revendications déjà définies, avec au centre, les 37,5 POUR TOUS. Il y a incompatibilité totale entre les deux.

Jo. SALAMERO,  
le 8 mars 2003.

---

## DÉLIT DE BLASPHEME...

Le jeudi 23 janvier 2003, les députés ont adopté, à l'unanimité, une loi prévoyant d'instituer une peine de 6 mois de prison et 7.500 euros d'amendes pour les outrages au drapeau français et à *La Marseillaise*. Je ne suis pas un de ces anarchistes sans mémoire. Certes, les nationalistes aiment à clôturer leurs discours haineux d'une vibrante *Marseillaise*, le drapeau bleu-blanc-rouge au poing. Il n'en reste pas moins que cet étendard et cet hymne demeurent historiquement ceux des acteurs de la «Grande Révolution», le peuple en armes de la *Commune de Paris* de 1793, les sans culottes. C'est pourquoi, si je ne suis pas saisi d'émotion devant le drapeau français ou parcouru de frissons extatiques à l'écoute des premières notes de la *Marseillaise*, je n'ai jamais non plus considéré que brûler un monceau de tissu tricolore puisse être considéré comme un acte révolutionnaire.

Ceci étant, il convient également de se pencher sur l'histoire du mouvement ouvrier. En février 1848, tout



comme en 1830, la classe ouvrière parisienne est au côté de la bourgeoisie sur les barricades. Cette révolution chasse Louis Philippe et restaure la République. Cette même République devenue incontestablement bourgeoise noie les revendications ouvrières dans le sang en juin de la même année. C'est toujours au nom de la République que Thiers massacre les communards en 1871 alors que, curieux clin d'œil de l'histoire, la révolte parisienne était à l'origine un sursaut patriotique face à la politique capitularde de Thiers livrant une partie du pays à la Prusse. Comment s'étonner dès lors, que le mouvement ouvrier remplace le drapeau tricolore par le drapeau rouge et la *Marseillaise* par *l'Internationale*? Cet internationalisme proclamé n'empêchera malheureusement pas l'union sacrée de se réaliser lors de la boucherie de 14/18.

Créer un délit d'outrage au drapeau et à l'hymne national est une atteinte à la liberté autant qu'une mesure ridiculement fétichiste, voire la manifestation d'une idolâtrie puérile. Atteinte à la liberté de pensée et d'expression, tout d'abord, puisqu'il est dorénavant interdit à quiconque de ne pas être républicain ou même de contester le caractère républicain de notre régime politique en refusant de se prosterner devant le drapeau français. Gageons que les clergés, toujours à l'affût d'une bonne occasion de mettre à mal la laïcité, ne tarderont pas à exiger le retour au délit de blasphème. Pourquoi ne pas infliger également la même peine de prison et la même amende pour outrage à la «*sainte croix*»?

Idolâtrie puérile car si nos gouvernants, et nos députés unanimes, ne sauraient tolérer le moindre manque de respect aux icônes républicaines, ils sont les premiers à en nier les valeurs. Car, enfin, qui détruit la République par le biais de la régionalisation? Qui ne manque pas une occasion, sous couvert de construction du *Saint Empire Romain Germanique*, d'associer le drapeau marial à celui de la République? N'est-il pas révélateur de constater qu'en revanche, il est toujours possible de cracher sur la devise «*Liberté, Egalité, Fraternité*»? Décidément, le bon peuple a bien eu raison d'écarter le péril nationaliste en votant Chirac...

-----

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»  
19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé  
Abonnement pour 20 numéros: 25 euros. Abonnement de soutien: 35 euros.  
Verser à: Mme PESTEL-HÉBERT - CCP 515-14 C Nantes  
Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste  
Directeur de publication: Alexandre HÉBERT

-----